

Relevé d'avis du CEVU

	CEVU du 21/03/2013
Auteur : - Anne Malgouyat	Destinataires : - Direction Générale des Services Copies : - Linda Lawrance - Jean-Paul Jourdan

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CEVU DU 7 FEVRIER 2013

Le CEVU adopte le procès-verbal du CEVU du 07 février 2013 modifié.

2/ RESULTAT DE LA COMMISSION DE DOMICILIATION

Les associations doivent être domiciliées à Bordeaux 3 pour pouvoir bénéficier du FSDIE. La commission de domiciliation a accepté 5 demandes sur les 6 présentées. La sixième a été rejetée car l'association ne s'est pas présentée le jour de la commission.

3/ COMMISSION FSDIE

La commission FSDIE se tient deux fois par an. Les projets doivent être innovants, apporter quelque chose à l'université et faire état d'un soutien financier auprès de partenaires. Les projets touchent souvent au cadre de vie et à la pédagogie.

Le CEVU adopte les subventions accordées aux projets associatifs et individuels dans le cadre de la commission FSDIE.

4/ CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2013/2014

La commission de la pédagogie a élaboré un projet de calendrier universitaire 2013/2014 cohérent avec celui des autres établissements bordelais et qui respecte l'objectif de l'établissement de publier les derniers résultats de licence et master avant le 14 juillet. Ce calendrier a été établi en concertation avec les UFR et aménage des suspensions d'enseignement à chaque période de vacances scolaires.

Le CEVU adopte le calendrier universitaire 2013/2014.

Le DEFLE soumet au CEVU son calendrier 2013/2014, calé sur le précédent.

Le CEVU adopte le calendrier universitaire 2013/2014 du DEFLE.

5/ PROJET DE MASTER METIERS DU LIVRE PORTE PAR L'IUT POUR UNE OUVERTURE A LA RENTREE 2014

Le Pôle Métiers du livre de l'IUT Bordeaux 3 envisage l'ouverture à la rentrée 2014 d'un master Édition française et internationale. Ce projet est soutenu par la Région Aquitaine. La formation sera accessible aux titulaires d'une licence professionnelle dans le domaine de l'édition ou des métiers du livre ou d'une licence générale avec une expérience significative dans le domaine du livre. Il sera ouvert aux publics de formation initiale, formation continue, VAE et apprentissage.

Les objectifs de ce master sont de renforcer les savoirs et les compétences techniques, littéraires, juridiques, économiques, en marketing et communication propres aux métiers du livre et de l'édition, traditionnelle comme électronique et de permettre la conduite de projets d'édition de A à Z en maîtrisant tous les aspects du travail éditorial de la conception à la réalisation.

Le CEVU donne un avis favorable pour qu'un projet de master Édition française et internationale soit mis à l'étude et soumis au vote du CEVU lors d'une prochaine séance.

6/ PROPOSITION DE PROCEDURE MODIFIEE POUR DISPOSITIF SUBVENTIONS UFR AINSI QUE LES DOSSIERS DE DEMANDE D'AIDE

Ces dispositifs ont deux objectifs : soutenir les projets d'associations qui ne rentrent pas dans le cadre FSDIE et favoriser la mobilité des étudiants dans le cadre de projets de recherche ou de la préparation de l'Agrégation. Ces subventions existaient auparavant, mais ces pratiques à la marge doivent être formalisées, dans une volonté d'équilibre et de cohérence entre le projet d'établissement et les pratiques des UFR.

Le CEVU adopte la procédure concernant les subventions sur crédits d'UFR susceptibles d'être versées :

- d'une part, aux associations étudiantes engagées dans la vie pédagogique du Département et de l'UFR,
- d'autre part, aux étudiants au titre de la préparation de l'agrégation et de la mobilité pour projet de recherche.

Le CEVU a proposé deux modifications par rapport au texte émanant de la Conférence des Directeurs d'UFR et d'Instituts, visant à permettre :

- aux UFR d'accorder des subventions de fonctionnement aux associations étudiantes,
- aux UFR d'accorder des subventions individuelles pour « projet de recherche » en plus des projets pour « mobilité pour recherche ».

7/ PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DE LA PEDAGOGIE CONCERNANT LA MOTION DES ANGLICISTES RELATIVE AU CONTRÔLE D'ASSIDUITE

La commission de la pédagogie propose de modifier le paragraphe III-1/ du Règlement des Études pour permettre à chaque formation de décider d'intégrer l'assiduité ou non dans les MCC votées à la rentrée 2013 :

« La présence aux séances de travaux dirigés, sauf régimes spécifiques entraînant une dispense d'assiduité, est obligatoire. L'assiduité peut faire partie intégrante de l'évaluation et dans ce cas sa prise en compte doit figurer dans les MCC. Le directeur ou la directrice de composante organise le contrôle d'assiduité et informe les étudiants des conséquences du non respect de l'assiduité. »

Le CEVU adopte la traduction dans le Règlement des études de la motion des anglicistes.

8/ PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DE LA PEDAGOGIE CONCERNANT LE REGIME AJAC

Pour rappel, l'arrêté licence du 1^{er} aout 2011 ne prévoit plus la possibilité des AJAC. Le Règlement des Études a donc entériné la suppression de ce statut, avec application à la rentrée 2012. Ainsi, désormais, l'étudiant ayant validé les 2 semestres de la 1^{ère} année (par capitalisation ou compensation) est autorisé à s'inscrire en 2^{ème} année. Pour s'inscrire en 3^{ème} année, il faut avoir validé les années 1 et 2.

Saisie par les élus étudiants de la demande de la réintroduction de ce statut, la Commission de la Pédagogie a rappelé les réelles difficultés rencontrées par les étudiants AJAC (emplois du temps souvent incompatibles, problèmes de remédiation, dispense d'assiduité...) et la nécessité d'assurer un suivi plus personnalisé pour leur permettre de suivre les cours sur 2 années en même temps.

Faisant suite à ces travaux, le CEVU a formulé un avis sollicitant le rétablissement du régime d'AJAC. Après examen des différentes propositions formulées par la Commission de la Pédagogie, le CEVU a approuvé la formulation suivante :

« L'étudiant peut prétendre au statut d'AJAC s'il a validé un semestre. La décision d'accorder ce statut revient au jury de délibération. »

Cet avis sera soumis à la délibération du CA du 12 avril prochain.

9/ POINT SALON DES MASTERS

Le salon des masters se déroule les 22-23 mars à Bordeaux Lac.

Le 26 mars un salon se tiendra dans les locaux de Bordeaux 3.